Fiche 3

Le désherbage alternatif : les méthodes curatives

Des techniques alternatives, en complément des méthodes préventives

Les méthodes préventives, mais aussi l'acceptation des plantes spontanées favorisent déjà une réduction sensible des besoins de désherbage à l'échelle des espaces publics de la commune. Toutefois, ponctuellement, le contrôle de cette végétation spontanée s'avère nécessaire. Si le coût du matériel alternatif ou le besoin de main d'œuvre généré peuvent paraître supérieurs au coût du désherbage chimique, ils sont compensés par une surface moins importante à couvrir (grâce aux techniques préventives), et un gain indéniable pour la santé humaine et notre environnement !

Pour aller plus loin

Avant de faire le choix d'une méthode de désherbage, il convient de réaliser :

① un diagnostic des pratiques actuelles,
② un recensement du matériel d'entretien de la commune,
③ un bilan des coûts avant la mise en place de la gestion différenciée,
④ un inventaire du patrimoine naturel communal.

L'ensemble des données récoltées permettra de définir les priorités au niveau des espaces en gestion (les secteurs protégés ou à enjeux forts, les espèces ou milieux naturels à préserver) et la stratégie à adopter (quels moyens mettre en œuvre ? à quels endroits ?) en fonction des moyens de la commune. Une classification zone verte (zone à risque faible) / zone rouge (zone à risque élevé) peut être envisagée, les notions d'imperméabilité et de ruissellement étant déterminantes pour définir le niveau de risque. Le choix de l'outil adapté devra être réfléchi en fonction du type de zone et de la surface à traiter. En effet, un désherbage manuel sera adéquat pour des zones de surface plutôt faible mais sera remplacé par une méthode mécanisée pour des zones plus étendues.

Quelques conseils...

→ Tester la fonctionnalité, les limites du matériel envisagé avant investissement. Une location ou un emprunt auprès d'une commune déjà équipée, voire la sollicitation de démonstrations auprès des fournisseurs peut être un préalable intéressant.

→ Si le matériel est coûteux, la prise de décision à un échelon supérieur reste une solution. Il est en effet possible d'envisager un achat de matériel en coopérative pour en réduire le coût, notamment dans le cas de communautés de communes.

→ L'achat est à faire en accord avec les services techniques, qui emploieront ensuite le matériel. Des temps d'échange ou de formation peuvent être à intégrer.

→ Progresser par étape. Identifier le besoin majeur en terme matériel, et tester son usage et son efficacité sur un ou plusieurs sites pilotes, avant de généraliser à d'autres espaces.

→ Prévoir un plan de communication auprès des riverains. En profiter pour les associer, à leur échelle, à la volonté de réduction des produits phytosanitaires.

Les alternatives thermique, mécanique et manuelle

Le principe du désherbage alternatif est très simple puisqu'il consiste à désherber de façon plus "naturelle" en utilisant le moins possible de produits chimiques.
Il existe à ce jour 3 méthodes de désherbage alternatif :

→ **le désherbage thermique** à gaz (flammes directes ou infrarouge), à vapeur, à eau chaude ou à mousse, qui reste assez polluant pour l'environnement,

→ **le désherbage mécanique** à balayage, à brosse ou herse rotative ou par fauche, ayant un coût d'investissement et d'utilisation conséquent,

→ **le désherbage manuel** par binage/sarclage, le plus satisfaisant écologiquement parlant mais pour lequel le coût en main d'oeuvre est important et la pénibilité potentiellement importante.

L'ensemble de ces techniques est décliné et analysé en avantages-inconvénients dans le tableau au verso.

Parc naturel régional Scarpe - Escaut
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU DOUAISIS
Réalisation : ALFA Environnement

Le désherbage alternatif : les méthodes curatives

	Système	Nombre de passages/an	Type de surface	Avantages	Inconvénients
Thermiques	Gaz (flamme directe ou infrarouge)	3 à 8	Pavés, sables, graviers, caniveaux...	Facilité d'utilisation Non dépendant du climat Investissement faible	Pas d'éradication complète (destruction en surface) Consommation de gaz importante (émission de CO_2)
	Vapeur	3 à 4 4 à 8	Imperméable Perméable	Utilisable par tous temps (>0°C)	Forte consommation en eau et fuel Résistance de certaines plantes Pas d'éradication complète (destruction en surface) Investissement élevé
	Eau chaude	4 à 6	Tout type		
	Mousse	3	Tout type	Destruction des graines jusqu'à 0,5 cm	Forte consommation en eau et fuel Résistance de certains plantes
Mécaniques	Balayage	7 à 12	Caniveaux, trottoirs	Uniquement mécanique à utilisation limitée d'énergies fossiles	Coût d'investissement et d'utilisation
	Brosse rotative	3 à 5	Imperméable		Usure du revêtement et des brosses : dissémination de particules de métal et de plastique
	Herse rotative	3 à 5	Terrains meubles	Limite l'érosion Maintien l'humidité	Peut occasionner une levée de dormance de graines enfouies dans le sol
	Fauchage	1 à 2	Terrains meubles couverts de végétation spontanée	Non dépendant du climat	Ne supprime pas l'herbe mais en limite la hauteur uniquement
Manuel	Binage, sarclage	Variable	Terrains meubles	Pas de dépense d'énergie fossile Limite l'érosion Garde l'humidité	Coût important en main d'oeuvre

Cellule de désherbage

Désherbeur à gaz

Andaineur

Faucheuse à section

Brosse rotative

Quand le désherbage chimique reste la "seule" solution...

Le respect de quelques règles d'utilisation de ces substances chimiques, à employer avec précaution et parcimonie, peut permettre de réduire de manière substantielle leur impact :

- Ne pas utiliser de produits rémanents, qui polluent le sol.
- Préférer des molécules d'origine animale ou végétale à des molécules chimiques ; sinon, s'il n'y a pas de contact direct avec un cours d'eau mais une infiltration, s'assurer du bon dosage du produit.
- Eviter les traitements avant précipitations, en cas de fort vent ou de grosses chaleurs. De même, ne pas arroser un traitement.
- Prendre en compte la population : informer la population à proximité des zones traitées, prévoir une zone tampon par mise en place de barrières…
- Ne pas traiter en préventif, n'intervenir qu'en cas de besoin.
- Respecter les conditions et précautions d'usage : bonne gestion des déchets phytosanitaires, équipements de protection pour le personnel, local de stockage adapté…

Focus sur le désherbage thermique

Le désherbage thermique peut avoir un effet négatif sur le bilan d'émissions des gaz à effets de serre. Toutefois, il est possible de le compenser facilement par la plantation d'arbres supplémentaires dans la commune (un arbre équivaut environ à la compensation des émissions sur 40 ans d'utilisation d'un désherbeur thermique). De plus, il ne convient pas à certaines surfaces, comme le goudron. Il ne permet pas non plus l'élimination de toutes les espèces, certaines étant résistantes. Dans quelques cas, on peut assister à une levée de dormance de graines enfouies sous la surface du sol. Un binage ou un nouveau "brûlage" limitera efficacement ce problème ponctuel.
Par ailleurs, les désherbeurs thermiques à eau chaude ou vapeur peuvent être pour partie alimentés en eaux de pluie ou de récupération, afin de réduire le coût en consommation d'eau de ces systèmes.

Un « guide technique sur les bonnes pratiques phytosanitaires » a été édité dans le cadre des activités du Groupe Régional d'Actions contre la Pollution Phytosanitaire de l'Eau (GRAPPE).
N'hésitez pas à le consulter pour adapter vos pratiques !
http://www.essonne.fr/fileadmin/Environnement/eau/pdts_phytosanitaires/4_guide_technique_sur_les_bonnes_pratiques_phytosanitaires.pdf